



# **BFT FRANCE EMPLOI ISR**

## **Rapport annuel Septembre 2022**

### **OPCVM de BFT INVESTMENT MANAGERS**

**Société de gestion :** BFT INVESTMENT MANAGERS

**Sous délégué de gestion comptable en titre :** CACEIS FUND ADMINISTRATION FRANCE

**Dépositaire :** CACEIS BANK

**Commissaire aux comptes :** PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

## Sommaire

	Pages
<b>Caractéristiques de l'OPC</b>	<b>3</b>
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>4</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>13</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>14</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>15</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>21</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>26</b>
Bilan Actif	27
Bilan Passif	28
Hors-Bilan	29
Compte de Résultat	30
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>31</b>
Règles et méthodes comptables	32
Evolution de l'Actif net	36
Compléments d'information	37
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	48
Inventaire	50
<b>Annexe(s)</b>	<b>53</b>
Caractéristiques de l'OPC (suite)	54

# Informations clés pour l'investisseur

**Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.**

## BFT FRANCE EMPLOI ISR

### Classe P - Codes ISIN : (C) FR00140039G6, (D) FR00140039L6

OPCVM de droit français géré par BFT Investment Managers, société d'Amundi

### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions françaises

En souscrivant à BFT FRANCE EMPLOI ISR - P, vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), après prise en compte des frais courants, avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour ce faire, le fonds investira dans des actions d'entreprises françaises de toutes tailles de capitalisations boursières, après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères extra-financiers, relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi ») et après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères ESG. Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à ceux de l'univers d'investissement.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée avec une analyse extra-financière basée d'une part sur un score Emploi et d'autre part sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Cette analyse extra-financière s'appuie sur un score Emploi, calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact). L'analyse des entreprises est fondée sur un référentiel de critères aboutissant pour chacun des émetteurs étudiés à l'élaboration d'un score Emploi sur une échelle de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la meilleure). Le Score Emploi est fondée sur une approche de type « Best-in-Universe », toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur qui regroupe trois composantes pour chacune des entreprises analysées : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi ; c'est-à-dire la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu (seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes), la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Chacune des composantes repose sur le combinaison de plusieurs critères. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Par ailleurs, BFT IM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

Le score emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. Pour le score emploi nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « exclusion » : les 20% des valeurs les plus mal notées sont exclues de l'univers d'investissement (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
  - o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
  - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Par ailleurs, l'OPC est géré selon une approche fondamentale, basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise. Dans le cadre d'une gestion active et de conviction, l'équipe de gestion peut investir dans les sociétés de l'indice de référence et dans des sociétés hors indice. Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Actions de dialogue et d'engagement spécifiques sur l'emploi de BFT IM : cette approche fait partie de la stratégie d'investissement et s'inscrit dans un horizon d'investissement de long terme. L'équipe de gestion participera et intégrera les informations collectées lors de la campagne d'engagement dans la sélection des entreprises. Chaque année une campagne d'engagement sera menée avec plusieurs entreprises dans lesquelles le fonds est investi. Ces campagnes auront pour objectif d'analyser les risques et opportunités auxquelles font face les entreprises françaises sur l'emploi et de les inciter à améliorer continuellement leurs pratiques à travers des discussions avec les organes de direction.

#### Autres informations :

L'approche carbone, ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence à celui de l'indicateur de référence contribue à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

BFT FRANCE EMPLOI ISR - P est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice CAC All Tradable est un indice large au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») en ce qu'il n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cet indice n'est pas aligné sur les caractéristiques emploi et ESG promues par le portefeuille.

L'objectif de construction d'un portefeuille :

- dont le score emploi et la note ESG sont supérieurs à ceux de leur indice de référence
- dont on a exclu de l'univers d'investissement les 20% des entreprises les plus mal notées sur le score emploi d'une part et sur la note ESG d'autre part, est atteint par l'évaluation des entreprises et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis chaque année pour la part C créée le 22 juin 2021. Le résultat net du fonds est intégralement redistribué chaque année et les plus-values nettes réalisées du fonds sont réinvesties ou redistribuées chaque année sur décision de la société de gestion pour la part D créée le 22 juin 2021.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

### Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions françaises sur lequel il est investi. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

## Compte rendu d'activité

10/2021

Après la correction du mois de septembre, les marchés actions ont repris leur marche en avant. Les banques centrales ont continué d'affirmer que la normalisation de la politique monétaire serait très graduelle. Les chiffres d'inflation sont par ailleurs en forte hausse dans de nombreux pays mais le consensus des investisseurs considère cette tendance comme temporaire. En parallèle les annonces de résultats d'entreprises se sont révélées majoritairement supérieures aux attentes, que ce soit en France, en Europe ou aux Etats-Unis. Ces chiffres ont d'ailleurs permis de relancer une dynamique positive dans les révisions de bénéfices en 2021 et 2022. Dans ce contexte, le fonds a réalisé une performance en ligne avec son indice de référence. Les choix sectoriels comme la sous-pondération sur alimentation et boisson, la surpondération sur l'assurance ont compensé positivement les surpondérations de la chimie et de la construction. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition à Eramet, Capgemini et Soitec mais a souffert une nouvelle fois des contreperformances de Worldline, Ubisoft et de l'absence d'exposition à Hermès. Au cours du mois, nous avons pris quelques bénéfices principalement sur les valeurs de croissance (Alten, Capgemini) et sur le secteur automobile (Michelin, Valéo) pour accroître notre surpondération sur les financières et l'énergie. Nous avons également écarté quelques valeurs du type Véolia, Air liquide afin d'améliorer un peu plus la position carbone du fonds. Nous avons par ailleurs initié des positions sur Orange et Solvay qui nous paraissait sous-évaluées. Nous conservons et accroissons donc notre surpondération sur les secteurs des services aux collectivités et sur les financières au détriment des biens de consommation personnel, de l'alimentation et des médias principalement. Les anticipations sur les interventions des banques centrales, la forte hausse des énergies et les ruptures d'approvisionnement chroniques au sein de nombreux secteurs nous amène à prendre des positions plus défensives.

11/2021

Alors que les marchés poursuivaient une lente mais régulière progression portés par de bonnes statistiques économiques et de solides publications en provenance des entreprises, la mise en évidence du nouveau variant Omicron pour lequel l'efficacité des vaccins existant est incertaine a provoqué un brusque recul des bourses effaçant la progression du début de période. Ainsi, le CAC AT termine le mois en territoire négatif (-1.95%). Dans ce contexte, le fonds a réalisé une performance en ligne avec son indice de référence. Sur la période, les faibles expositions aux secteurs du tourisme, des services financiers ainsi que la surexposition aux services aux collectivités ont eu un impact positif, alors que les sous-pondérations au luxe, à la santé a eu un impact défavorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition à Schneider, Engie, Legrand mais a souffert des contreperformances de BNP, Saint-Gobain et de l'absence d'exposition à Hermès et STMicroelectronics. Au cours du mois, nous avons pris quelques bénéfices principalement sur les valeurs cycliques (Schneider, Seb, Legrand) et sur les valeurs à l'emprunte carbone élevée (Gaztransport et Technigaz, Véolia, Air liquide) tout en accroissant notre surpondération sur les financières. D'autre part nous avons initié sur repli deux positions (Unibail et Kaufman and Broad) toutes deux bien notées en terme d'ESG qui nous paraissait sous-évaluées. Nous conservons notre surpondération sur les secteurs des services aux collectivités et sur les financières au détriment des biens de consommation personnel, de l'alimentation et des médias principalement. La période récente a montré que les incertitudes pouvaient se renforcer très rapidement. Si les résultats des entreprises ont été excellents et que les perspectives restent bien orientées, la crise sanitaire est loin d'être derrière nous. De plus les politiques des banques centrales pourraient se révéler moins accommodantes dans un environnement plus inflationniste. De fait, les anticipations sur les interventions des banques centrales, la forte hausse des énergies et les ruptures d'approvisionnement chroniques au sein de nombreux secteurs nous amène à prendre des positions plus défensives.

12/2021

Les marchés d'actions ont terminé l'année sur une dynamique positive confirmant ainsi la tendance très favorable de l'ensemble de l'année 2021. Au niveau économique, les chiffres liés à la production et à la consommation sont bien orientés, ce qui permet d'attendre une poursuite de la croissance des bénéfices. D'autre part même si la crise sanitaire s'entretient avec l'apparition de nouveaux variants, les craintes se sont amoindries malgré des chiffres de contaminations qui restent élevés partout dans le monde. L'élément rassurant provient du fait que les études montrent jusqu'à présent une moindre dangerosité du variant Omicron, ce qui a été un soulagement pour les investisseurs après la correction intervenue sur le mois de novembre. Dans ce contexte, le fonds a réalisé une performance en ligne avec son indice de référence.

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Sur la période, les faibles expositions aux secteurs de biens de consommation personnel et de la pharma ainsi que la surexposition aux financières (banques et assurances) et à la construction ont eu un impact positif, alors que la surexposition aux utilities a eu un impact défavorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition à BNP, Michelin, Saint gobain et de l'absence d'exposition à Hermès, mais a souffert des contreperformances d'EDF, de la Française des jeux et de l'absence de position sur Airbus. Au cours du mois, nous avons pris quelques bénéfices principalement sur les valeurs sur les valeurs à l'emprunte carbone élevée (Véolia, Air Liquide) et soldé la position sur Solway tout en accroissant notre surpondération sur les financières BNP, Crédit agricole. D'autre part nous avons initié sur repli deux positions (Unibail et Imerys) toutes deux bien notées en terme d'Emploi et d'ESG et qui nous paraissaient sous-évaluées. Nous conservons notre surpondération sur les secteurs des services aux collectivités et sur les financières au détriment des biens de consommation personnel, de l'alimentation et des médias principalement. La période récente a montré que les incertitudes pouvaient se renforcer très rapidement. Si les résultats des entreprises ont été excellents et que les perspectives restent bien orientées, la crise sanitaire est loin d'être derrière nous. De plus les politiques des banques centrales pourraient se révéler moins accommodantes dans un environnement plus inflationniste. De fait, les anticipations sur les interventions des banques centrales, la forte hausse des énergies et les ruptures d'approvisionnement chroniques au sein de nombreux secteurs nous amène à conserver des positions plus défensives.

01/2022

Les marchés d'actions ont clôturé le mois de janvier sur une baisse significative pénalisés par des mesures sanitaires ponctuelles imposant le télétravail, par des perspectives de remontée de taux sensiblement plus rapide outre atlantique, le tout dans un contexte inflationniste plus important et plus durable que prévu. Notons également que les tensions géopolitiques entre la Russie et l'Europe sur le dossier Ukrainien ont accru la nervosité des acteurs de marché. Dans ce contexte, le fonds a mieux résisté que la baisse enregistrée par son indice de référence, de part des positions plus défensives initiées en fin d'année. Sur la période écoulée, les choix sectoriels ont eu un impact positif : la forte sous exposition sur le secteur de la santé, du luxe ainsi que la surpondération aux financières (banque et assurance) a eu un impact favorable. A l'inverse la forte sous exposition sur le secteur des télécommunications et de l'immobilier ont eu un effet défavorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition à BNP, Eramet et Axa, et de l'absence d'exposition à Hermès, mais a souffert des contreperformances d'EDF, de Schneider et de Soitec. En ce qui concerne les mouvements, nous avons initié deux nouvelles positions ; Hermès dont le niveau de valorisation abaissé par sa forte contreperformance et l'amélioration du scoring ESG rendait l'investissement possible. D'autre part Biomérieux, de par la qualité de ses fondamentaux, et afin de réduire notre sous-exposition au secteur pharma. Dans le même temps nous avons pris ponctuellement des bénéfices sur AXA et BNP. Nous conservons notre surpondération sur les secteurs des services aux collectivités et sur les financières au détriment des biens de consommation personnel, de l'alimentation et des médias principalement. La période récente a montré que les incertitudes pouvaient se renforcer très rapidement. Si les premières publications des entreprises sont de qualité et que les perspectives restent bien orientées, la crise sanitaire reste présente dans le quotidien économique des entreprises. De plus les politiques des banques centrales pourraient se révéler moins accommodantes dans un environnement inflationniste substantiel. De fait, les anticipations sur les interventions des banques centrales, la forte hausse des énergies et les ruptures d'approvisionnement chroniques au sein de nombreux secteurs nous amène à conserver des positions plus défensives.

02/2022

Alors que les marchés actions reprenaient le chemin de la hausse aidés en cela par l'assouplissement des mesures sanitaires, l'entrée en guerre de la Russie contre l'Ukraine a entraîné une nouvelle forte correction des principaux indices mondiaux. Dans ce contexte le mois de février s'achève sur une baisse significative de 4.6% sur le CAC AT. Cette situation où le bloc occidental adopte majoritairement de lourdes sanctions financières bouleverse de nombreux échanges commerciaux avec pour principale conséquence de nouvelles tensions inflationnistes. Au niveau des taux, les anticipations de hausse sans être remises en cause, semblent marquer le pas. Dans ce contexte, le fonds a mieux résisté que la baisse enregistrée par son indice de référence, de part des positions plus défensives initiées en fin d'année. Sur la période écoulée, les rotations sectorielles ont eu un impact positif : la forte surexposition initiale des banques puis leur sous exposition, la surexposition renforcée au secteur des services aux collectivités et des énergéticiens ont eu un impact favorable. A l'inverse la forte surexposition au secteur de l'assurance, ainsi que la sous exposition au secteur de l'alimentation ont eu un effet défavorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

à Thalès (très recherché depuis le début du conflit), Eramet et BNP, mais a souffert des contreperformances d'AXA, Michelin et Alstom. En ce qui concerne les mouvements, nous avons musclé notre engagement sur l'emploi pour tendre vers des investissements pour lesquels les sociétés sont créatrices d'emploi sur trois ans. Pour ce faire nous avons fortement renforcé nos positions sur Thalès, sur la santé (Biomérieux, Essilor) et sur le luxe (Hermès). D'autre part nous sommes sortis de nos positions sur les bancaires (BNP), la distribution (Carrefour) et la téléphonie (Orange) à titre d'exemple. La période récente fragilise notablement l'équilibre mondial et les échanges internationaux. Si les publications des entreprises sont de très bonnes qualités, le marché se focalise sur les attentes et sanctionne lourdement les prévisions conservatrices et ce au rythme des nouvelles du conflit. Dans ce contexte très incertain où la volatilité s'accroît nous avons réduit notre exposition et conservons des positions que nous considérons comme défensives.

03/2022

Alors que le conflit russo-ukrainien dure depuis plus d'un mois, les marchés actions ont repris le chemin de la hausse pour retrouver leur niveau d'avant-guerre. Pour autant, les principaux indices semblent marquer le pas dans l'attente d'une avancée notable de la crise. Ainsi de nombreuses opérations de fusion-acquisitions sont tout simplement annulées. Si la Fed maintient le cap de son programme de resserrement monétaire, l'inflation principalement induite par la flambée des matières premières impacte pratiquement tous les pans de l'économie, faisant craindre le risque d'une phase de récession. Dans ce contexte le mois de mars s'achève sur une hausse de 1.9% sur le CAC AT. Le fonds a accompagné le mouvement et ce, de par ses positions défensives accumulées dès le début d'année. Sur la période écoulée, les rotations sectorielles initiées en février ont eu un impact positif : les surexpositions aux matières premières, à la technologie et à l'assurance ont eu un impact favorable. A l'inverse les surexpositions aux utilities et aux biens de consommation personnelle ont eu un effet défavorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition à Thalès (très recherché depuis le début du conflit), Eramet, Soitec et Axa, mais a souffert des contreperformances d'Engie, Worldline et Alstom. En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement pris des bénéfices sur Thales, Eramet et Biomérieux, pour renforcer nos positions sur l'alimentaire en Vilmorin et Danone et sur la santé en Essilorluxottica. La période récente fragilise notablement l'équilibre mondial et les échanges internationaux. Si au niveau national les élections présidentielles dominent l'actualité, l'évolution des conditions sanitaires restent préoccupantes au niveau mondial. Notons toutefois que les principales publications annuelles en provenance des entreprises sont de très bonnes qualités. Dans ce contexte très incertain, nous maintenons notre exposition prudente et conservons des positions que nous considérons comme défensives.

04/2022

Alors que le conflit russo-ukrainien dure depuis plus de deux mois, les marchés actions n'ont pas poursuivi le rebond amorcé en mars et ont repris le chemin de la baisse. Si les résultats en provenance des entreprises sont encore majoritairement bons, les anticipations sont prudentes. En cause le durcissement des tensions géopolitiques et des mesures de sanction, la vigoureuse remontée des taux US, le ralentissement en Chine induit par une politique sanitaire très marquée autant que restrictive au niveau des outils de production. Les élections nationales n'ont quant à elles pas impacté la progression des marchés. Si la Fed maintient le cap de son programme de resserrement monétaire, l'inflation principalement induite par la flambée des matières premières impacte pratiquement tous les pans de l'économie, faisant craindre le risque d'une phase de stagflation pour nombre de pays de la zone euro. Dans ce contexte le mois de mars s'achève sur une correction d'environ 1.8% sur le CAC AT. Le fonds a réalisé une performance en ligne avec son indice de référence en maintenant ses positions défensives accumulées dès le début d'année. Sur la période, les faibles expositions aux secteurs des banques et des biens de consommation personnelle ainsi que la surexposition aux services aux collectivités ont eu un impact positif, alors que la surexposition aux financières (assurances et services financiers) et aux pharmaceutiques ont eu un impact défavorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition à Thalès (très recherché depuis le début du conflit), GTT et Stmicroelectronics, mais a souffert des contreperformances d'Eramet, Biomérieux et AXA. En ce qui concerne les mouvements, nous avons initié une position sur Covivio et Neoen et, principalement pris des bénéfices sur Thales et Edenred pour renforcer nos positions sur LVMH et TotalEnergies. La période récente fragilise notablement l'équilibre mondial et les échanges internationaux. L'inflation, entretenue par les tensions au niveau des chaînes d'approvisionnement et l'évolution des mesures sanitaires en Chine restent préoccupantes. Dans ce contexte, les prochaines décisions de la Banque Centrale Européenne pourraient

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

remettre en cause le calendrier initialement prévu. Dans ce contexte très incertain, nous maintenons notre exposition prudente et conservons des positions que nous considérons comme défensives.

05/2022

En début de mois les chiffres de l'inflation, les révisions de croissance ont entraîné un repli des principales places boursières. Par ailleurs le conflit ukrainien n'en finit pas de gripper les échanges internationaux, le bon développement commercial des sociétés orientées à l'international et entretient les tensions sur l'énergie et les matières premières. Pour autant les marchés se sont repris dans un deuxième temps pour clôturer en territoire positif alors que les principales banques centrales poursuivaient leur resserrement monétaire. Au niveau des entreprises les publications se sont révélées une nouvelle fois majoritairement positives avec cependant des perspectives prudentes. Dans ce contexte le mois de mars s'achève sur une progression de 0.6% sur le CAC AT. le fonds a réalisé une performance en ligne avec son indice de référence en maintenant ses positions défensives accumulées dès le début d'année. Sur la période, les sous expositions aux secteurs des industrielles et des biens de consommation personnel ainsi que la surexposition aux services aux collectivités ont eu un impact positif, alors que la sous exposition aux banques et la surexposition à l'assurance ont eu un impact défavorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition à Alstom, Biomérieux et Engie, mais a souffert des absences de BNP et Société Générale ainsi que du repli de Thales. En ce qui concerne les mouvements, nous avons initié une position sur Mcphy Energy et principalement pris des bénéfiques sur Gaztransport & Technigaz. La période récente fragilise notablement l'équilibre mondial et les échanges internationaux. La guerre, l'inflation, entretenue par les tensions au niveau des chaînes d'approvisionnement, les politiques moins accommodantes des banques centrales restent préoccupantes. La seule évolution positive concerne la Chine dont les mesures de confinement semblent enfin arriver à leur terme. Dans ce contexte très incertain, nous maintenons notre exposition prudente et conservons des positions que nous considérons comme défensives.

06/2022

En début de mois les mauvais chiffres de l'inflation, les révisions de croissance ont entraîné un repli des principales places boursières. Par ailleurs le conflit ukrainien n'en finit pas de gripper les échanges internationaux, le bon développement commercial des sociétés orientées à l'international, et entretient les tensions sur l'énergie et les matières premières. Les marchés ont tenté en vain de se reprendre en fin de mois sans pour autant clôturer en territoire positif. Dans ce contexte le mois de juin s'achève sur un fort repli de 8.61% sur le CAC AT. le fonds a réalisé une performance en ligne avec son indice de référence en maintenant ses positions défensives accumulées dès le début d'année. Sur la période, la sous exposition au secteur des biens de consommation personnel ainsi que la surexposition aux valeurs technologiques ont eu un impact négatif, alors que la sous exposition aux banques et la surexposition à la pharma ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Thales, Biomérieux et ID Logistic, mais a souffert des replis d'Eramet, Soitec et Alstom. En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement renforcé nos positions sur l'énergie (TotalEnergie, Engie), sur le luxe( LVMH) et la pharma (Sanofi). Dans ce contexte de manque de visibilité et risque de révision baissière nous privilégions les sociétés résilientes en période d'inflation (pricing power, gestion des marges) et offrant un maximum de visibilité (carnets de commandes long terme, métiers de niche) : Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma sous-pondérés sur les banques, les biens de conso personnel. Au final nous maintenons notre exposition prudente et conservons des positions que nous considérons comme défensives.

07/2022

En début de mois les mauvais chiffres de l'inflation, les révisions de croissance ont entraîné un repli des principales places boursières poursuivant la forte correction initiée en juin. Pour autant les banques centrales ne sont pas restées inactives. Ainsi la BCE a voté pour une hausse historique de 50 bps et a annoncé la future création d'un instrument visant à protéger l'Europe du risque de fragmentation de la zone euro. Par ailleurs le conflit ukrainien qui n'en finit pas de gripper les échanges internationaux, marque une pause afin de permettre l'acheminement de denrées céréalières. Les bourses se sont alors réorientées à la hausse. Dans ce contexte le mois de juillet s'achève sur un fort rebond de près de 9% sur le CAC AT. le fonds maintenant ses positions défensives accumulées en début d'année a sensiblement sous performé son indice de référence de près de 0.8%. Sur la période, la sous exposition au secteur des biens de consommation personnel ainsi que la surexposition au secteur de l'assurance ont eu un impact négatif, alors que la sous exposition aux

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

banques et la surexposition aux utilities ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur EDF fraîchement nationalisé, Biomérieux et Worldline, mais a souffert des replis d'Axa, Thales et de l'absence de Schneider. En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement soldé notre position sur Airbus dégradé sous l'aspect de sa gestion de l'emploi dans sa globalité. Dans le même temps, nous avons renforcé nos positions sur l'énergie (TotalEnergie), sur le luxe(LVMH) et la pharma (Sanofi). Dans ce contexte de manque de visibilité et même si les premiers résultats en provenance des entreprises sont plutôt bien accueillis, les risques de révisions baissières, les incertitudes quant aux livraisons de gaz russe, les craintes d'apparition de nouveaux variants perdurent. De fait, nous privilégions les sociétés résilientes en période d'inflation (pricing power, gestion des marges) et offrant un maximum de visibilité (carnets de commandes long terme, métiers de niche) : Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma sous-pondérés sur les banques, les biens de conso personnel. Au final nous maintenons notre exposition prudente et conservons des positions que nous considérons comme défensives.

08/2022

Après le fort rebond du mois dernier, le mois d'août s'est révélé plus compliqué pour les marchés d'actions qui clôturent la période sur une baisse marquée. L'élément principal a bien évidemment été le discours des banques centrales lors du symposium de Jackson Hole. Le durcissement de la communication concernant la lutte contre l'inflation a été manifeste, ce qui a eu pour effet de fortes tensions sur la courbe des taux et donc une baisse des marchés financiers. Il faut dire que ces politiques plus restrictives devraient avoir un effet récessif plus important aux Etats-Unis et en zone euro, ce qui n'a pas rassuré les investisseurs. Par ailleurs le conflit ukrainien ne semble pas évoluer vers une solution rapide, les tensions sur les approvisionnements énergétiques se renforcent et les perspectives de bénéfices des entreprises se dégradent. Il y a donc beaucoup de sources d'inquiétudes. Sur le mois, les choix sectoriels sur BFT France Emploi ISR ont eu un impact proche de la neutralité : l'exposition sur le secteur de l'assurance (+4,2% sur la période écoulée) a été positive mais l'absence d'exposition sur le secteur de la banque (+1,3%) a en revanche été défavorable. Le choix de valeurs a eu un impact également proche de la neutralité au final sur le mois : du côté positif le titre Axa (+4,8%) profite d'un environnement de taux d'intérêt plus élevés évidemment positif pour le secteur. Les transactions dans le domaine des jeux vidéo ont porté le secteur et notamment le titre Ubisoft (+10,8%). Dans un contexte difficile, la position en Thales (-1.0%) a mieux résisté que le marché. A l'inverse, la ligne en Biomérieux (-13.6%) clôture le moins en repli après l'annonce de résultats qui ont déçu les investisseurs notamment en terme de perspectives. La position en Eramet (-17,5%) a également souffert sur la période. En ce qui concerne les mouvements, nous avons renforcé les positions sur Gecina et Covivio dans l'immobilier, sur la Française des Jeux et sur Euronext. Nous avons en revanche soldé la position en Coface. Le fort rebond du mois de juillet, dont l'ampleur avait surpris, a été de courte durée avec un environnement global qui demeure incertain. Les données de conjoncture qui sont publiées confirment jour après jour le ralentissement en cours. Dans ce contexte très incertain, nous maintenons notre exposition prudente et conservons des positions que nous considérons comme défensives.

09/2022

Avec la poursuite de remontée des taux outre atlantique, suivi par celle de la BCE, les marchés ont sensiblement corrigé. L'évolution du conflit ukrainien n'a pas arrangé les choses après la tenue de quatre référendum non reconnus par la communauté internationale pour l'annexion de quatre régions. Point d'orgue l'inflation se révèle bien forte et ce pratiquement toute zone confondue. Au niveau des sociétés notons également le rejet de l'autorité de la concurrence quant à la fusion TF1-M6. Les chiffres de l'emploi US et domestiques reste quant à eux plus dynamiques que prévus. Dans ce contexte le mois de septembre s'achève sur un fort repli de 6.39% sur le CAC AT. le fonds a réalisé une performance inférieure à son indice de référence et ce malgré le maintien de ses positions défensives accumulées dès le début d'année. L'allocation sectorielle n'a pas tant pesé sur l'investissement du fonds en revanche la sélection de valeur a eu un impact significativement négatif. Sur la période, la sous exposition aux biens de consommation et la surexposition au secteur de l'immobilier se sont révélés de mauvais choix alors que la sous-exposition à la distribution et la surexposition à l'assurance ont eu un impact positif. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Engie et son absence d'Airbus en revanche il a fortement souffert sur Ubisoft après la montée au capital de Tencent et une nouvelle fois Alstom qui malgré un portefeuille de commandes consistant ne rassure pas les investisseurs. En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement soldé notre position sur Vicat et renforcé les lignes les moins couteuses en carbone. Dans ce contexte de manque de



# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

visibilité (guerre en Ukraine, inflation persistante et risque de révision baissière) nous privilégions les sociétés résilientes en période d'inflation (pricing power, gestion des marges) et offrant un maximum de visibilité (carnets de commandes long terme, métiers de niche) : Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma sous-pondérés sur les banques, les biens de conso personnel. Au final nous maintenons notre exposition prudente et conservons des positions que nous considérons comme défensives.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille BFT FRANCE EMPLOI ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C en devise EUR : -7,20% / -11,41% avec une Tracking Error de 4,20%
- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C en devise EUR : -8,54% / -16,32%
- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C en devise EUR : -6,83% / -11,41% avec une Tracking Error de 4,20%
- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C en devise EUR : -7,89% / -11,41% avec une Tracking Error de 4,20%
- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C en devise EUR : -9,35% / -16,32%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	32 367 894,81	28 339 909,91
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	6 380 776,70	810 716,99
BFT AUREUS ISR ZC	3 133 075,39	3 132 373,52
TOTALENERGIES SE	4 295 380,71	59 796,89
AXA	3 540 743,26	348 234,60
AIR LIQUIDE	3 295 007,86	498 613,04
BIOMERIEUX	3 025 591,57	668 405,67
SCHNEIDER ELECTRIC SA	1 685 768,12	1 784 142,19
SANOFI	3 328 740,66	122 001,90
BNP PARIBAS	1 578 464,30	1 850 443,50

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

**a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 4 092 085,00**

- o Change à terme :
- o Future : 4 092 085,00
- o Options :
- o Swap :

**b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés**

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(\*) Sauf les dérivés listés.

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> <ul style="list-style-type: none"><li>. Dépôts à terme</li><li>. Actions</li><li>. Obligations</li><li>. OPCVM</li><li>. Espèces (*)</li></ul> <b>Total</b>	
<b>Instrument financiers dérivés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>. Dépôts à terme</li><li>. Actions</li><li>. Obligations</li><li>. OPCVM</li><li>. Espèces</li></ul> <b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"><li>. Revenus (*)</li><li>. Autres revenus</li></ul> <b>Total des revenus</b> <ul style="list-style-type: none"><li>. Frais opérationnels directs</li><li>. Frais opérationnels indirects</li><li>. Autres frais</li></ul> <b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## **Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue**

Néant.

## Informations spécifiques

### Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet [www.bftgestion.fr](http://www.bftgestion.fr), conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée  
Niveau de levier indicatif : 7,50%.

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com)

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com) le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

### Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

### Politique de Rémunérations

#### Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de BFT Investment Managers est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

## **1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par BFT Investment Managers à l'ensemble de son personnel (soit 45 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 5 805 340 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 4 202 331 euros, soit 72% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 1 603 009 euros, soit 28% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (4 collaborateurs au 31 décembre 2021) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2021), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

## **2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### **1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille**

*Critères financiers usuels :*

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;



# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

## *Critères non-financiers usuels :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

## 2. Fonctions commerciales

### *Critères financiers usuels :*

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

### *Critères non-financiers usuels :*

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

## **Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

BFT Investment Managers applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que BFT Investment Managers exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de BFT Investment Managers. De plus, BFT Investment Managers met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles BFT Investment Managers a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

## Politique Charbon

BFT Investment Managers exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

## Application en gestion passive :

### • Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de BFT Investment Managers (à l'exception des indices très concentrés).

### • Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de BFT Investment Managers répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de BFT Investment Managers mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, BFT Investment Managers a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

## Politique sur le tabac

Depuis 2018, BFT Investment Managers limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de BFT Investment Managers s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

En mai 2020, BFT Investment Managers est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. BFT Investment Managers applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par BFT Investment Managers sont disponibles sur son site Internet :

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/Developpement-Durable/Notre-engagement-en-investissement-responsable>

\* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 9 – gestion active – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC peut investir dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental au sens de l'article 5 du Règlement sur la Taxonomie. Aussi, il est attendu que l'OPC puisse partiellement investir dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables au sens des articles 3 et 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fait ses meilleurs efforts pour divulguer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des Normes techniques réglementaires en ce qui concerne le contenu et la présentation des divulgations conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables qui sera mis à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

A partir de la pleine disponibilité des données et de la finalisation des méthodologies de calcul pertinentes, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## Article 9 – gestion active – au titre de l'article 11 de SFDR

Le Fonds a pour objectif l'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement « Disclosure ».

Le Fonds suit un processus de gestion qui vise à sélectionner des titres qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social et des émetteurs qui suivent des pratiques de bonne gouvernance. La sélection est basée sur un cadre de recherche et d'analyse des caractéristiques financières et ESG, définies par la société de gestion en vue d'évaluer les opportunités et les risques, y compris tout impact négatif sur la durabilité.

De plus amples détails sur le processus de gestion appliqué sont présentés dans le prospectus du Fonds.

## **Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 septembre 2022**

**BFT FRANCE EMPLOI ISR**  
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
BFT INVESTMENT MANAGERS  
90, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale BFT FRANCE EMPLOI ISR relatifs à l'exercice de 15 mois et 9 jours clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 22/06/2021 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



**BFT FRANCE EMPLOI ISR**

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*




- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.01.24 16:56:48 +0100



## Comptes annuels

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

## Bilan Actif au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	
<b>DÉPÔTS</b>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>54 354 838,24</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>49 905 474,23</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	49 905 474,23
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Titres de créances</b>	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances négociables	
Autres titres de créances	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>4 021 989,01</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 021 989,01
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	
Autres organismes non européens	
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	
Créances représentatives de titres reçus en pension	
Créances représentatives de titres prêtés	
Titres empruntés	
Titres donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>427 375,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	427 375,00
Autres opérations	
<b>Autres instruments financiers</b>	
<b>CRÉANCES</b>	<b>609 947,00</b>
Opérations de change à terme de devises	
Autres	609 947,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>172 921,41</b>
Liquidités	172 921,41
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>55 137 706,65</b>

## Bilan Passif au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital	52 666 136,20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	
Report à nouveau (a)	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	959 416,60
Résultat de l'exercice (a, b)	965 223,50
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>54 590 776,30</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>427 375,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	
Dettes représentatives de titres empruntés	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	427 375,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	427 375,00
Autres opérations	
<b>DETTES</b>	<b>119 555,35</b>
Opérations de change à terme de devises	
Autres	119 555,35
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	
Concours bancaires courants	
Emprunts	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>55 137 706,65</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

## Hors-Bilan au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Contrats futures	
CAC 40 FUT 1022	4 092 085,00
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

## Compte de Résultat au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	
Produits sur actions et valeurs assimilées	835 085,38
Produits sur obligations et valeurs assimilées	
Produits sur titres de créances	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Produits sur instruments financiers à terme	
Autres produits financiers	
<b>TOTAL (1)</b>	<b>835 085,38</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur dettes financières	2 916,46
Autres charges financières	
<b>TOTAL (2)</b>	<b>2 916,46</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>832 168,92</b>
Autres produits (3)	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	198 066,28
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>634 102,64</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	331 120,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>965 223,50</b>

## Annexes aux comptes annuels

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 30 septembre 2022 a une durée exceptionnelle de 15 mois et 9 jours.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.



# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR00140039H4 - BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C : Taux de frais maximum de 0,80% TTC

FR00140039K8 - BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C : Taux de frais maximum de 1,50% TTC

FR00140039F8 - BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C : Taux de frais maximum de 0,50% TTC

FR00140039G6 - BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C : Taux de frais maximum de 1,50% TTC

FR0014005EZ2 - BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

## **Swing pricing**

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans le fonds, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing du fonds avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif); l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs de parts présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du fonds.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité du fonds peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

## **Affectation des sommes distribuables**

### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le résultat :***

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

## *Modalités d'affectation des sommes distribuables :*

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C	Capitalisation	Capitalisation

## 2. Évolution de l'actif net au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	70 698 441,85
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-11 317 168,18
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 242 819,47
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-587 076,02
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	480 824,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-391 511,50
Frais de transactions	-223 277,53
Différences de change	
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-5 519 003,43
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-5 519 003,43
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-427 375,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-427 375,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	634 102,64
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	
Autres éléments	
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>54 590 776,30</b>

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	4 092 085,00	7,50
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>4 092 085,00</b>	<b>7,50</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							172 921,41	0,32
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	172 921,41	0,32								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	154 932,00
	Dépôts de garantie en espèces	390 500,00
	Coupons et dividendes en espèces	64 515,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>609 947,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	55 265,80
	Frais de gestion fixe	58 296,55
	Autres dettes	5 993,00
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>119 555,35</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>490 391,65</b>

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	85,019	8 719 644,97
Parts rachetées durant l'exercice	-41,001	-4 251 831,05
Solde net des souscriptions/rachats	44,018	4 467 813,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	44,018	
<b>Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	11 199,289	1 143 580,87
Parts rachetées durant l'exercice	-825,589	-83 969,01
Solde net des souscriptions/rachats	10 373,700	1 059 611,86
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 373,700	
<b>Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	390,065	38 384 374,21
Parts rachetées durant l'exercice	-62,840	-6 327 852,50
Solde net des souscriptions/rachats	327,225	32 056 521,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	327,225	
<b>Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	58 261,529	5 881 736,02
Parts rachetées durant l'exercice	-2 324,955	-228 772,66
Solde net des souscriptions/rachats	55 936,574	5 652 963,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	55 936,574	
<b>Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	165 551,595	16 569 105,78
Parts rachetées durant l'exercice	-4 342,098	-424 742,96
Solde net des souscriptions/rachats	161 209,497	16 144 362,82
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	161 209,497	



# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
<b>Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  27 756,95 0,75
<b>Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  4 420,03 1,45
<b>Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  107 554,84 0,35
<b>Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  21 240,41 1,45
<b>Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  37 094,05 1,20

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/09/2022
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital  Autres engagements reçus Autres engagements donnés	

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			4 021 989,01
Instruments financiers à terme	FR0010232298	BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	4 021 989,01
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>4 021 989,01</b>

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	
Résultat	965 223,50
<b>Total</b>	<b>965 223,50</b>

	30/09/2022
<b>Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	85 854,59
<b>Total</b>	<b>85 854,59</b>

	30/09/2022
<b>Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	16 936,63
<b>Total</b>	<b>16 936,63</b>

	30/09/2022
<b>Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	818 556,83
<b>Total</b>	<b>818 556,83</b>

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

	30/09/2022
<b>Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	63 380,33
<b>Total</b>	<b>63 380,33</b>

	30/09/2022
<b>Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	-19 504,88
<b>Total</b>	<b>-19 504,88</b>

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	959 416,60
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	
<b>Total</b>	<b>959 416,60</b>

	30/09/2022
<b>Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	108 977,03
<b>Total</b>	<b>108 977,03</b>

	30/09/2022
<b>Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-1 930,20
<b>Total</b>	<b>-1 930,20</b>

	30/09/2022
<b>Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	668 395,29
<b>Total</b>	<b>668 395,29</b>

# OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

	30/09/2022
<b>Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	143 633,24
<b>Total</b>	<b>143 633,24</b>

	30/09/2022
<b>Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	40 341,24
<b>Total</b>	<b>40 341,24</b>

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>54 590 776,30</b>
<b>Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C en EUR</b>	
Actif net	4 041 235,78
Nombre de titres	44,018
Valeur liquidative unitaire	91 808,70
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2 475,73
Capitalisation unitaire sur résultat	1 950,44
<b>Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C en EUR</b>	
Actif net	954 204,11
Nombre de titres	10 373,700
Valeur liquidative unitaire	91,98
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,18
Capitalisation unitaire sur résultat	1,63
<b>Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C en EUR</b>	
Actif net	29 831 155,38
Nombre de titres	327,225
Valeur liquidative unitaire	91 164,04
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2 042,61
Capitalisation unitaire sur résultat	2 501,51
<b>Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C en EUR</b>	
Actif net	5 067 051,34
Nombre de titres	55 936,574
Valeur liquidative unitaire	90,58
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,56
Capitalisation unitaire sur résultat	1,13



## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2022
<b>Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C en EUR</b>	
Actif net	14 697 129,69
Nombre de titres	161 209,497
Valeur liquidative unitaire	91,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,25
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,12

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	21 000	2 468 760,00	4,52
ALD SA	EUR	2 310	21 852,60	0,04
ALSTOM	EUR	73 500	1 230 757,50	2,25
ALTAREA	EUR	735	93 786,00	0,18
AUBAY	EUR	4 700	205 155,00	0,37
AXA	EUR	141 000	3 168 975,00	5,80
BIOMERIEUX	EUR	24 000	1 953 600,00	3,58
CEGEDIM	EUR	2 950	42 067,00	0,08
COVIVIO SA	EUR	9 400	465 488,00	0,85
DANONE	EUR	34 000	1 651 380,00	3,03
DASSAULT SYST.	EUR	44 000	1 572 340,00	2,88
DERICHEBOURG	EUR	71 500	294 580,00	0,54
EDENRED	EUR	8 400	397 824,00	0,73
EDF	EUR	59 850	711 616,50	1,31
EIFFAGE	EUR	5 600	462 112,00	0,85
ENGIE	EUR	140 000	1 657 880,00	3,04
ERAMET	EUR	10 000	814 000,00	1,49
ESSILORLUXOTTICA	EUR	11 550	1 621 042,50	2,97
EURAZEO	EUR	4 100	220 785,00	0,40
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA-W/I	EUR	3 465	392 584,50	0,72
GECINA NOMINATIVE	EUR	4 000	321 800,00	0,59
GUERBET	EUR	3 675	59 535,00	0,10
HERMES INTERNATIONAL	EUR	990	1 204 830,00	2,21
HYDROGENE DE FRANCE SACA	EUR	2 400	60 000,00	0,11
ICADE EMGP	EUR	700	26 740,00	0,05
ID LOGISTICS GROUP	EUR	2 730	687 960,00	1,26
KERING	EUR	1 680	770 364,00	1,41
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	30 000	914 100,00	1,67
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	8 830	5 389 832,00	9,87
MAISONS DU MONDE	EUR	1 575	12 749,63	0,02
MANITOU BF	EUR	5 500	90 200,00	0,17
MCPHY ENERGY SA	EUR	13 000	123 370,00	0,22
MERSEN	EUR	15 000	428 250,00	0,78
MICHELIN (CGDE)	EUR	79 000	1 829 245,00	3,35
NEOEN SA	EUR	10 000	343 400,00	0,63
NEURONES	EUR	3 900	124 020,00	0,23
NEXITY	EUR	8 400	175 392,00	0,33
REXEL	EUR	27 500	425 700,00	0,78
ROTHSCHILD AND CO	EUR	6 300	211 050,00	0,39

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SANOFI	EUR	35 000	2 744 000,00	5,02
SCOR SE	EUR	300	4 459,50	0,01
SOITEC SA	EUR	10 100	1 198 365,00	2,20
SPIE SA	EUR	14 000	302 120,00	0,55
TF1 - TELEVISION FRANCAISE 1 SA	EUR	81 000	477 495,00	0,88
THALES	EUR	16 800	1 898 400,00	3,48
TOTALENERGIES SE	EUR	93 000	4 489 575,00	8,22
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	15 800	447 456,00	0,82
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	24 000	473 040,00	0,86
VILMORIN & CIE	EUR	6 950	278 000,00	0,51
VINCI (EX SGE)	EUR	25 000	2 079 250,00	3,81
VOLTALIA	EUR	28 000	504 000,00	0,92
WAVESTONE	EUR	1 470	64 900,50	0,12
WORLDLINE SA	EUR	31 500	1 281 420,00	2,35
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>48 887 604,23</b>	<b>89,55</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
EURONEXT NV - W/I	EUR	8 700	566 370,00	1,04
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>566 370,00</b>	<b>1,04</b>
<b>SUISSE</b>				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	14 000	451 500,00	0,83
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>451 500,00</b>	<b>0,83</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>49 905 474,23</b>	<b>91,42</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>49 905 474,23</b>	<b>91,42</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	EUR	304,7213	4 021 989,01	7,36
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 021 989,01</b>	<b>7,36</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>4 021 989,01</b>	<b>7,36</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>4 021 989,01</b>	<b>7,36</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
CAC 40 FUT 1022	EUR	71	-427 375,00	-0,78
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-427 375,00</b>	<b>-0,78</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-427 375,00</b>	<b>-0,78</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>-427 375,00</b>	<b>-0,78</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	427 375	427 375,00	0,78
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>427 375,00</b>	<b>0,78</b>

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			609 947,00	1,12
Dettes			-119 555,35	-0,22
Comptes financiers			172 921,41	0,32
Actif net			54 590 776,30	100,00

Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C	EUR	44,018	91 808,70	
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C	EUR	10 373,700	91,98	
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C	EUR	161 209,497	91,16	
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C	EUR	55 936,574	90,58	
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C	EUR	327,225	91 164,04	

## Annexe(s)

# Informations clés pour l'investisseur

**Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.**

## BFT FRANCE EMPLOI ISR

**Classe I - Code ISIN : (C) FR00140039H4**

OPCVM de droit français géré par BFT Investment Managers, société d'Amundi

### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions françaises

En souscrivant à BFT FRANCE EMPLOI ISR - I, vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), après prise en compte des frais courants, avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour ce faire, le fonds investira dans des actions d'entreprises françaises de toutes tailles de capitalisations boursières, après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères extra-financiers, relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi ») et après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères ESG. Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à ceux de l'univers d'investissement.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée avec une analyse extra-financière basée d'une part sur un score Emploi et d'autre part sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Cette analyse extra-financière s'appuie sur un score Emploi, calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact). L'analyse des entreprises est fondée sur un référentiel de critères aboutissant pour chacun des émetteurs étudiés à l'élaboration d'un score Emploi sur une échelle de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la meilleure). Le Score Emploi est fondée sur une approche de type « Best-in-Universe », toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur qui regroupe trois composants pour chacune des entreprises analysées : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi ; c'est-à-dire la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu (seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes), la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Chacune des composantes repose sur le combinaison de plusieurs critères. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Par ailleurs, BFT IM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

Le score emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. Pour le score emploi nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche « exclusion » : les 20% des valeurs les plus mal notées sont exclues de l'univers d'investissement (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
- o exclusions légales sur l'armement controversé ;
- o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Par ailleurs, l'OPC est géré selon une approche fondamentale, basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise. Dans le cadre d'une gestion active et de conviction, l'équipe de gestion peut investir dans les sociétés de l'indice de référence et dans des sociétés hors indice. Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Actions de dialogue et d'engagement spécifiques sur l'emploi de BFT IM : cette approche fait partie de la stratégie d'investissement et s'inscrit dans un horizon d'investissement de long terme. L'équipe de gestion participera et intégrera les informations collectées lors de la campagne d'engagement dans la sélection des entreprises. Chaque année une campagne d'engagement sera menée avec plusieurs entreprises dans lesquelles le fonds est investi. Ces campagnes auront pour objectif d'analyser les risques et opportunités auxquelles font face les entreprises françaises sur l'emploi et de les inciter à améliorer continuellement leurs pratiques à travers des discussions avec les organes de direction.

#### Autres informations :

L'approche carbone, ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence à celui de l'indicateur de référence contribue à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

BFT FRANCE EMPLOI ISR - I est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice CAC All Tradable est un indice large au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») en ce qu'il n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cet indice n'est pas aligné sur les caractéristiques emploi et ESG promues par le portefeuille.

L'objectif de construction d'un portefeuille ;

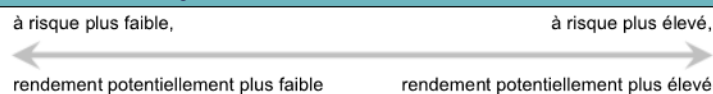
- dont le score emploi et la note ESG sont supérieurs à ceux de leur indice de référence
- dont on a exclu de l'univers d'investissement les 20% des entreprises les plus mal notées sur le score emploi d'une part et sur la note ESG d'autre part, est atteint par l'évaluation des entreprises et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

### Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions françaises sur lequel il est investi. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

# Informations clés pour l'investisseur

**Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.**

## BFT FRANCE EMPLOI ISR

**Classe ESR - Code ISIN : (C) FR0014003912**

OPCVM de droit français géré par BFT Investment Managers, société d'Amundi

### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions françaises

En souscrivant à BFT FRANCE EMPLOI ISR - ESR, vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), après prise en compte des frais courants, avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour ce faire, le fonds investira dans des actions d'entreprises françaises de toutes tailles de capitalisations boursières, après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères extra-financiers, relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi ») et après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères ESG. Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à ceux de l'univers d'investissement.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée avec une analyse extra-financière basée d'une part sur un score Emploi et d'autre part sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Cette analyse extra-financière s'appuie sur un score Emploi, calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact). L'analyse des entreprises est fondée sur un référentiel de critères aboutissant pour chacun des émetteurs étudiés à l'élaboration d'un score Emploi sur une échelle de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la meilleure). Le Score Emploi est fondée sur une approche de type « Best-in-Universe », toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur qui regroupe trois composantes pour chacune des entreprises analysées : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi ; c'est-à-dire la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu (seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes), la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Chacune des composantes repose sur le combinaison de plusieurs critères. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Par ailleurs, BFT IM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

Le score emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. Pour le score emploi nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « exclusion » : les 20% des valeurs les plus mal notées sont exclues de l'univers d'investissement (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
  - o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
  - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Par ailleurs, l'OPC est géré selon une approche fondamentale, basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise. Dans le cadre d'une gestion active et de conviction, l'équipe de gestion peut investir dans les sociétés de l'indice de référence et dans des sociétés hors indice. Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Actions de dialogue et d'engagement spécifiques sur l'emploi de BFT IM : cette approche fait partie de la stratégie d'investissement et s'inscrit dans un horizon d'investissement de long terme. L'équipe de gestion participera et intégrera les informations collectées lors de la campagne d'engagement dans la sélection des entreprises. Chaque année une campagne d'engagement sera menée avec plusieurs entreprises dans lesquelles le fonds est investi. Ces campagnes auront pour objectif d'analyser les risques et opportunités auxquelles font face les entreprises françaises sur l'emploi et de les inciter à améliorer continuellement leurs pratiques à travers des discussions avec les organes de direction.

#### Autres informations.

L'approche carbone, ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence à celui de l'indicateur de référence contribue à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

BFT FRANCE EMPLOI ISR - ESR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice CAC All Tradable est un indice large au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») en ce qu'il n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cet indice n'est pas aligné sur les caractéristiques emploi et ESG promues par le portefeuille.

L'objectif de construction d'un portefeuille :

- dont le score emploi et la note ESG sont supérieurs à ceux de leur indice de référence
- dont on a exclu de l'univers d'investissement les 20% des entreprises les plus mal notées sur le score emploi d'une part et sur la note ESG d'autre part, est atteint par l'évaluation des entreprises et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

### Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions françaises sur lequel il est investi. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

# Informations clés pour l'investisseur

**Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.**

## BFT FRANCE EMPLOI ISR

**Classe I2 - Code ISIN : (C) FR00140039J0**

OPCVM de droit français géré par BFT Investment Managers, société d'Amundi

### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions françaises

En souscrivant à BFT FRANCE EMPLOI ISR - I2, vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), après prise en compte des frais courants, avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour ce faire, le fonds investira dans des actions d'entreprises françaises de toutes tailles de capitalisations boursières, après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères extra-financiers, relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi ») et après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères ESG. Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à ceux de l'univers d'investissement.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée avec une analyse extra-financière basée d'une part sur un score Emploi et d'autre part sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Cette analyse extra-financière s'appuie sur un score Emploi, calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact). L'analyse des entreprises est fondée sur un référentiel de critères aboutissant pour chacun des émetteurs étudiés à l'élaboration d'un score Emploi sur une échelle de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la meilleure). Le Score Emploi est fondée sur une approche de type « Best-in-Universe », toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur qui regroupe trois composantes pour chacune des entreprises analysées : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi ; c'est-à-dire la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu (seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes), la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Chacune des composantes repose sur la combinaison de plusieurs critères. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Par ailleurs, BFT IM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

Le score emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. Pour le score emploi nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « exclusion » : les 20% des valeurs les plus mal notées sont exclues de l'univers d'investissement (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
- o exclusions légales sur l'armement controversé ;
- o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Par ailleurs, l'OPC est géré selon une approche fondamentale, basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise. Dans le cadre d'une gestion active et de conviction, l'équipe de gestion peut investir dans les sociétés de l'indice de référence et dans des sociétés hors indice. Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Actions de dialogue et d'engagement spécifiques sur l'emploi de BFT IM : cette approche fait partie de la stratégie d'investissement et s'inscrit dans un horizon d'investissement de long terme. L'équipe de gestion participera et intégrera les informations collectées lors de la campagne d'engagement dans la sélection des entreprises. Chaque année une campagne d'engagement sera menée avec plusieurs entreprises dans lesquelles le fonds est investi. Ces campagnes auront pour objectif d'analyser les risques et opportunités auxquelles font face les entreprises françaises sur l'emploi et de les inciter à améliorer continuellement leurs pratiques à travers des discussions avec les organes de direction.

#### Autres informations :

L'approche carbone, ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence à celui de l'indicateur de référence contribue à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

BFT FRANCE EMPLOI ISR - I2 est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice CAC All Tradable est un indice large au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») en ce qu'il n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cet indice n'est pas aligné sur les caractéristiques emploi et ESG promues par le portefeuille.

L'objectif de construction d'un portefeuille ;

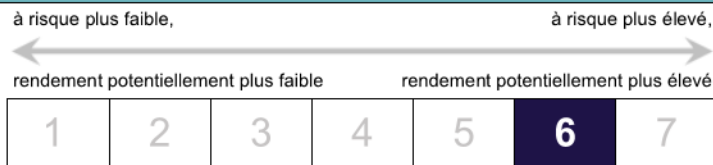
- dont le score emploi et la note ESG sont supérieurs à ceux de leur indice de référence
- dont on a exclu de l'univers d'investissement les 20% des entreprises les plus mal notées sur le score emploi d'une part et sur la note ESG d'autre part, est atteint par l'évaluation des entreprises et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

### Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions françaises sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.



# Informations clés pour l'investisseur

**Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.**

## BFT FRANCE EMPLOI ISR

**Classe L - Code ISIN : (C) FR00140039K8**

OPCVM de droit français géré par BFT Investment Managers, société d'Amundi

### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions françaises

En souscrivant à BFT FRANCE EMPLOI ISR - L, vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), après prise en compte des frais courants, avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour ce faire, le fonds investira dans des actions d'entreprises françaises de toutes tailles de capitalisations boursières, après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères extra-financiers, relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi ») et après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères ESG. Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à ceux de l'univers d'investissement.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée avec une analyse extra-financière basée d'une part sur un score Emploi et d'autre part sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Cette analyse extra-financière s'appuie sur un score Emploi, calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact). L'analyse des entreprises est fondée sur un référentiel de critères aboutissant pour chacun des émetteurs étudiés à l'élaboration d'un score Emploi sur une échelle de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la meilleure). Le Score Emploi est fondée sur une approche de type « Best-in-Universe », toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur qui regroupe trois composantes pour chacune des entreprises analysées : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi ; c'est-à-dire la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu (seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes), la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Chacune des composantes repose sur le combinaison de plusieurs critères. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Par ailleurs, BFT IM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

Le score emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. Pour le score emploi nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « exclusion » : les 20% des valeurs les plus mal notées sont exclues de l'univers d'investissement (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
  - o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
  - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Par ailleurs, l'OPC est géré selon une approche fondamentale, basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise. Dans le cadre d'une gestion active et de conviction, l'équipe de gestion peut investir dans les sociétés de l'indice de référence et dans des sociétés hors indice. Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Actions de dialogue et d'engagement spécifiques sur l'emploi de BFT IM : cette approche fait partie de la stratégie d'investissement et s'inscrit dans un horizon d'investissement de long terme. L'équipe de gestion participera et intégrera les informations collectées lors de la campagne d'engagement dans la sélection des entreprises. Chaque année une campagne d'engagement sera menée avec plusieurs entreprises dans lesquelles le fonds est investi. Ces campagnes auront pour objectif d'analyser les risques et opportunités auxquelles font face les entreprises françaises sur l'emploi et de les inciter à améliorer continuellement leurs pratiques à travers des discussions avec les organes de direction.

#### Autres informations :

L'approche carbone, ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence à celui de l'indicateur de référence contribue à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

BFT FRANCE EMPLOI ISR - L est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice CAC All Tradable est un indice large au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») en ce qu'il n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cet indice n'est pas aligné sur les caractéristiques emploi et ESG promues par le portefeuille.

L'objectif de construction d'un portefeuille :

- dont le score emploi et la note ESG sont supérieurs à ceux de leur indice de référence
- dont on a exclu de l'univers d'investissement les 20% des entreprises les plus mal notées sur le score emploi d'une part et sur la note ESG d'autre part, est atteint par l'évaluation des entreprises et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

### Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions françaises sur lequel il est investi. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

# Informations clés pour l'investisseur

**Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.**

## BFT FRANCE EMPLOI ISR

**Classe MS - Code ISIN : (C) FR00140039F8**

OPCVM de droit français géré par BFT Investment Managers, société d'Amundi

### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions françaises

En souscrivant à BFT FRANCE EMPLOI ISR - MS, vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), après prise en compte des frais courants, avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour ce faire, le fonds investira dans des actions d'entreprises françaises de toutes tailles de capitalisations boursières, après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères extra-financiers, relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi ») et après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères ESG. Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à ceux de l'univers d'investissement.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée avec une analyse extra-financière basée d'une part sur un score Emploi et d'autre part sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Cette analyse extra-financière s'appuie sur un score Emploi, calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humphact). L'analyse des entreprises est fondée sur un référentiel de critères aboutissant pour chacun des émetteurs étudiés à l'élaboration d'un score Emploi sur une échelle de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la meilleure). Le Score Emploi est fondée sur une approche de type « Best-in-Universe », toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur qui regroupe trois composantes pour chacune des entreprises analysées : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi ; c'est-à-dire la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu (seniors, insertion de personnes en situation de handicap et des jeunes), la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Chacune des composantes repose sur la combinaison de plusieurs critères. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Par ailleurs, BFT IM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

Le score emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. Pour le score emploi nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humphact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « exclusion » : les 20% des valeurs les plus mal notées sont exclues de l'univers d'investissement (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
  - o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
  - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Par ailleurs, l'OPC est géré selon une approche fondamentale, basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise. Dans le cadre d'une gestion active et de conviction, l'équipe de gestion peut investir dans les sociétés de l'indice de référence et dans des sociétés hors indice. Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Actions de dialogue et d'engagement spécifiques sur l'emploi de BFT IM : cette approche fait partie de la stratégie d'investissement et s'inscrit dans un horizon d'investissement de long terme. L'équipe de gestion participera et intégrera les informations collectées lors de la campagne d'engagement dans la sélection des entreprises. Chaque année une campagne d'engagement sera menée avec plusieurs entreprises dans lesquelles le fonds est investi. Ces campagnes auront pour objectif d'analyser les risques et opportunités auxquelles font face les entreprises françaises sur l'emploi et de les inciter à améliorer continuellement leurs pratiques à travers des discussions avec les organes de direction.

#### Autres informations :

L'approche carbone, ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence à celui de l'indicateur de référence contribue à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

BFT FRANCE EMPLOI ISR - MS est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice CAC All Tradable est un indice large au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») en ce qu'il n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cet indice n'est pas aligné sur les caractéristiques emploi et ESG promues par le portefeuille.

L'objectif de construction d'un portefeuille :

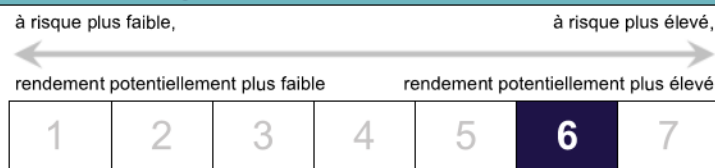
- dont le score emploi et la note ESG sont supérieurs à ceux de leur indice de référence
- dont on a exclu de l'univers d'investissement les 20% des entreprises les plus mal notées sur le score emploi d'une part et sur la note ESG d'autre part, est atteint par l'évaluation des entreprises et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

### Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions françaises sur lequel il est investi. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

# Informations clés pour l'investisseur

**Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.**

## BFT FRANCE EMPLOI ISR

**Classe PERI - Code ISIN : (C) FR00140039M4**

OPCVM de droit français géré par BFT Investment Managers, société d'Amundi

### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions françaises

En souscrivant à BFT FRANCE EMPLOI ISR - PERI, vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), après prise en compte des frais courants, avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour ce faire, le fonds investira dans des actions d'entreprises françaises de toutes tailles de capitalisations boursières, après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères extra-financiers, relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi ») et après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères ESG. Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à ceux de l'univers d'investissement.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée avec une analyse extra-financière basée d'une part sur un score Emploi et d'autre part sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Cette analyse extra-financière s'appuie sur un score Emploi, calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact). L'analyse des entreprises est fondée sur un référentiel de critères aboutissant pour chacun des émetteurs étudiés à l'élaboration d'un score Emploi sur une échelle de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la meilleure). Le Score Emploi est fondée sur une approche de type « Best-in-Universe », toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur qui regroupe trois composantes pour chacune des entreprises analysées : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi ; c'est-à-dire la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu (seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes), la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Chacune des composantes repose sur le combinaison de plusieurs critères. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Par ailleurs, BFT IM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

Le score emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. Pour le score emploi nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « exclusion » : les 20% des valeurs les plus mal notées sont exclues de l'univers d'investissement (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
  - o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
  - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Par ailleurs, l'OPC est géré selon une approche fondamentale, basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise. Dans le cadre d'une gestion active et de conviction, l'équipe de gestion peut investir dans les sociétés de l'indice de référence et dans des sociétés hors indice. Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Actions de dialogue et d'engagement spécifiques sur l'emploi de BFT IM : cette approche fait partie de la stratégie d'investissement et s'inscrit dans un horizon d'investissement de long terme. L'équipe de gestion participera et intégrera les informations collectées lors de la campagne d'engagement dans la sélection des entreprises. Chaque année une campagne d'engagement sera menée avec plusieurs entreprises dans lesquelles le fonds est investi. Ces campagnes auront pour objectif d'analyser les risques et opportunités auxquelles font face les entreprises françaises sur l'emploi et de les inciter à améliorer continuellement leurs pratiques à travers des discussions avec les organes de direction.

#### Autres informations :

L'approche carbone, ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence à celui de l'indicateur de référence contribue à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

BFT FRANCE EMPLOI ISR - PERI est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice CAC All Tradable est un indice large au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») en ce qu'il n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cet indice n'est pas aligné sur les caractéristiques emploi et ESG promues par le portefeuille.

L'objectif de construction d'un portefeuille :

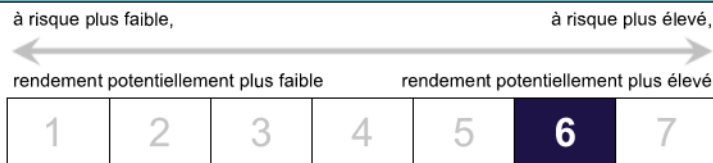
- dont le score emploi et la note ESG sont supérieurs à ceux de leur indice de référence
- dont on a exclu de l'univers d'investissement les 20% des entreprises les plus mal notées sur le score emploi d'une part et sur la note ESG d'autre part, est atteint par l'évaluation des entreprises et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

### Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions françaises sur lequel il est investi. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

# Informations clés pour l'investisseur

**Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.**

## BFT FRANCE EMPLOI ISR

**Classe PM - Code ISIN : (C) FR0014005EZ2**

OPCVM de droit français géré par BFT Investment Managers, société de Amundi

### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions françaises

En souscrivant à BFT FRANCE EMPLOI ISR - PM, vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), après prise en compte des frais courants, avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour ce faire, le fonds investira dans des actions d'entreprises françaises de toutes tailles de capitalisations boursières, après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères extra-financiers, relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi ») et après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères ESG. Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à celles de l'univers d'investissement.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée avec une analyse extra-financière basée d'une part sur un score Emploi et d'autre part sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Cette analyse extra-financière s'appuie sur un score Emploi, calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact). L'analyse des entreprises est fondée sur un référentiel de critères aboutissant pour chacun des émetteurs étudiés à l'élaboration d'un score Emploi sur une échelle de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la meilleure). Le Score Emploi est fondée sur une approche de type « Best-in-Universe », toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur qui regroupe trois composantes pour chacune des entreprises analysées : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi ; c'est-à-dire la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu (seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes), la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Chacune des composantes repose sur la combinaison de plusieurs critères. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Par ailleurs, BFT IM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

Le score emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. Pour le score emploi nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « exclusion » : les 20% des valeurs les plus mal notées sont exclues de l'univers d'investissement (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
  - o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
  - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Par ailleurs, l'OPC est géré selon une approche fondamentale, basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise. Dans le cadre d'une gestion active et de conviction, l'équipe de gestion peut investir dans les sociétés de l'indice de référence et dans des sociétés hors indice. Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Actions de dialogue et d'engagement spécifiques sur l'emploi de BFT IM : cette approche fait partie de la stratégie d'investissement et s'inscrit dans un horizon d'investissement de long terme. L'équipe de gestion participera et intégrera les informations collectées lors de la campagne d'engagement dans la sélection des entreprises. Chaque année une campagne d'engagement sera menée avec plusieurs entreprises dans lesquelles le fonds est investi. Ces campagnes auront pour objectif d'analyser les risques et opportunités auxquelles font face les entreprises françaises sur l'emploi et de les inciter à améliorer continuellement leurs pratiques à travers des discussions avec les organes de direction.

#### Autres informations :

L'approche carbone, ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence à celui de l'indicateur de référence contribue à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

texte libre choix actifs critères spécifiques

texte libre techniques spécifiques

BFT FRANCE EMPLOI ISR - PM est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice CAC All Tradable est un indice large au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») en ce qu'il n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cet indice n'est pas aligné sur les caractéristiques emploi et ESG promues par le portefeuille.

L'objectif de construction d'un portefeuille :

- dont le score emploi et la note ESG sont supérieurs à ceux de leur indice de référence
- dont on a exclu de l'univers d'investissement les 20% des entreprises les plus mal notées sur le score emploi d'une part et sur la note ESG d'autre part, est atteint par l'évaluation des entreprises et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Pour vous demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

# Informations clés pour l'investisseur

**Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.**

## BFT FRANCE EMPLOI ISR

**Classe R - Code ISIN : (C) FR00140039N2**

OPCVM de droit français géré par BFT Investment Managers, société d'Amundi

### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions françaises

En souscrivant à BFT FRANCE EMPLOI ISR - R, vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), après prise en compte des frais courants, avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour ce faire, le fonds investira dans des actions d'entreprises françaises de toutes tailles de capitalisations boursières, après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères extra-financiers, relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi ») et après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères ESG. Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à ceux de l'univers d'investissement.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée avec une analyse extra-financière basée d'une part sur un score Emploi et d'autre part sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Cette analyse extra-financière s'appuie sur un score Emploi, calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact). L'analyse des entreprises est fondée sur un référentiel de critères aboutissant pour chacun des émetteurs étudiés à l'élaboration d'un score Emploi sur une échelle de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la meilleure). Le Score Emploi est fondée sur une approche de type « Best-in-Universe », toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur qui regroupe trois composantes pour chacune des entreprises analysées : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi ; c'est-à-dire la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu (seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes), la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Chacune des composantes repose sur le combinaison de plusieurs critères. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Par ailleurs, BFT IM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

Le score emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. Pour le score emploi nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « exclusion » : les 20% des valeurs les plus mal notées sont exclues de l'univers d'investissement (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
  - o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
  - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Par ailleurs, l'OPC est géré selon une approche fondamentale, basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise. Dans le cadre d'une gestion active et de conviction, l'équipe de gestion peut investir dans les sociétés de l'indice de référence et dans des sociétés hors indice. Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Actions de dialogue et d'engagement spécifiques sur l'emploi de BFT IM : cette approche fait partie de la stratégie d'investissement et s'inscrit dans un horizon d'investissement de long terme. L'équipe de gestion participera et intégrera les informations collectées lors de la campagne d'engagement dans la sélection des entreprises. Chaque année une campagne d'engagement sera menée avec plusieurs entreprises dans lesquelles le fonds est investi. Ces campagnes auront pour objectif d'analyser les risques et opportunités auxquelles font face les entreprises françaises sur l'emploi et de les inciter à améliorer continuellement leurs pratiques à travers des discussions avec les organes de direction.

#### Autres informations :

L'approche carbone, ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence à celui de l'indicateur de référence contribue à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

BFT FRANCE EMPLOI ISR - R est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice CAC All Tradable est un indice large au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») en ce qu'il n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cet indice n'est pas aligné sur les caractéristiques emploi et ESG promues par le portefeuille.

L'objectif de construction d'un portefeuille :

- dont le score emploi et la note ESG sont supérieurs à ceux de leur indice de référence
- dont on a exclu de l'univers d'investissement les 20% des entreprises les plus mal notées sur le score emploi d'une part et sur la note ESG d'autre part, est atteint par l'évaluation des entreprises et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

### Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions françaises sur lequel il est investi. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie..

Dénomination du produit :  
BFT FRANCE EMPLOI ESR

Identifiant d'entité juridique:  
969500JAJ6A9ET8GR440

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: \_\_\_%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable,

il présentait une proportion de **73.05%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un **objectif social**



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?**

Au cours de l'exercice, le produit a continuellement promu les caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant à avoir un score ESG plus élevé que le score ESG de . Pour déterminer le score ESG du produit et de l'indice de référence, la performance ESG a été évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, pour chacune des trois caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche « Best-in-class ».

Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à évaluer la dynamique dans laquelle les entreprises évoluent.

Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la section Investissement durable du Prospectus.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est mesuré par rapport au score ESG de l'indice de référence du Produit.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est de **B-**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence est **C+**

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

- 1) suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
- 2) ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

Afin d'être considérée comme avoir contribué aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire de l'investissement doit être « la plus performante » au sein de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent,

le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, respect des droits de l'homme, questions de lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi utilise deux tests :

Le premier test « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Obligatoires (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité en carbone n'appartient pas au dernier décile du secteur).

En plus des critères qui ont été développés spécifiquement pour ce test, Amundi considère déjà des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Obligatoires dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées).

Amundi ne prend actuellement pas en compte tous les indicateurs des Principales Incidences Obligatoires inclus dans l'Annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 22/2018 de la Commission dans le cadre de ce premier test DNSH mais s'efforce de les inclure progressivement au fur et à mesure de l'amélioration de la qualité et de la couverture des données ;

Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier test, Amundi a défini un second test afin de vérifier que l'entreprise bénéficiaire de l'investissement n'a pas une performance environnementale ou sociale globale qui fait partie des pires de son secteur.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (do not significant harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac



- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ont été intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre méthodologie de notation exclusive) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.

- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur comment les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, merci de consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Largest Investments	Sector	% Assets	Country
BFT FRANCE EMPLOI ISR - I (C)	Fonds	100.04 %	FRA

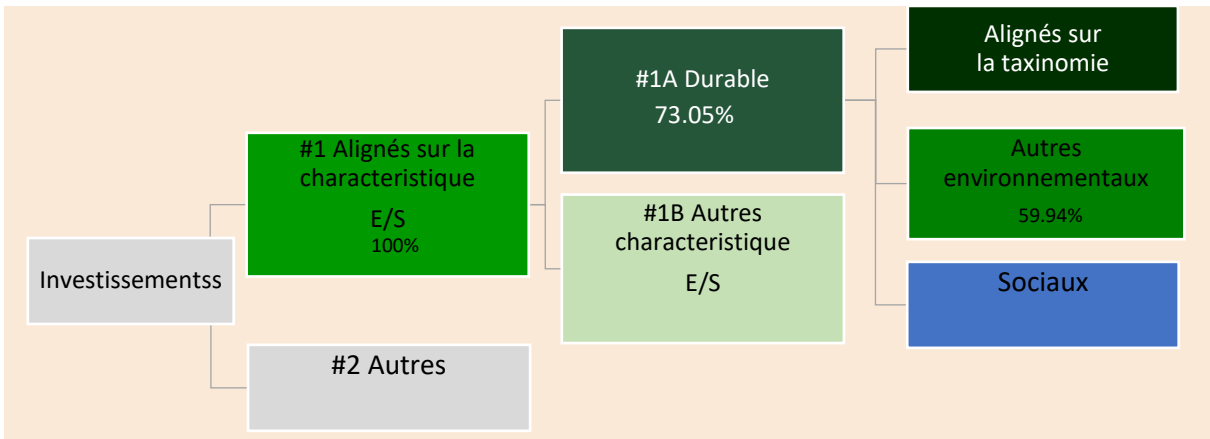
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du **01/10/2021** au **30/09/2022**



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

- **Quelle était l'allocation des actifs?**

**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et sociale
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Sector	% Assets
Fonds	100.04 %
Liquidités	-0.04 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont

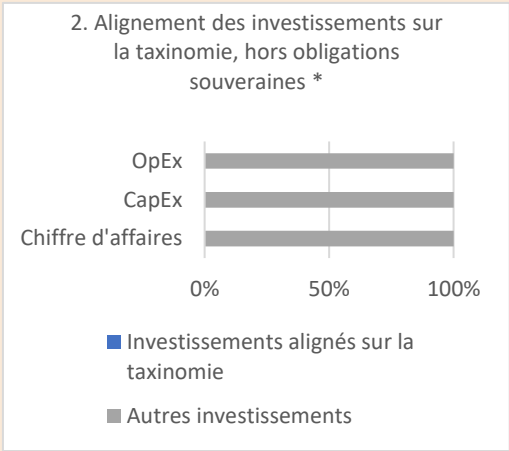
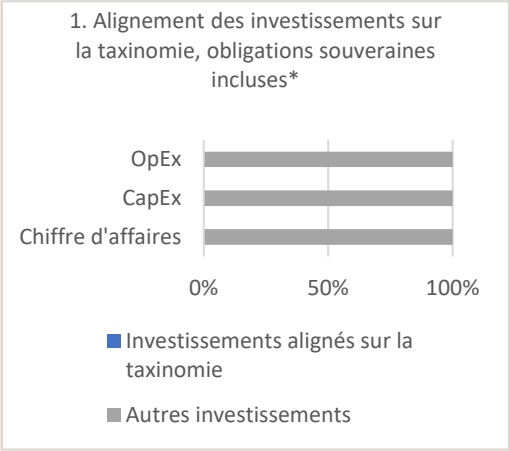
🌍 **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Des données fiables concernant la Taxinomie n'étaient pas disponibles au cours de la période.

exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier que les obligations souveraines.**



Données non disponibles

\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.


**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives bas carbone et ont entre autres des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances..

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Des données fiables concernant les activités transitoires et habilitantes n'étaient pas disponibles au cours de la période.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Des données fiables concernant la taxonomie européenne n'étaient pas disponibles au cours des périodes de référence précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020.



### Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de **59.94%**.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxonomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas à avoir des investissements durables sociaux



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et les instruments non notés détenus aux fins de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles..



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont continuellement mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gestionnaires du portefeuille d'évaluer l'impact de leurs décisions d'investissement.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'AMUNDI, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'AMUNDI définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles du portefeuille de ce produit. Notre rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://about.amundi.com/esg-documentation>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'ils promeuvent.

Ce produit n'a pas de d'indice de référence ESG

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas de d'indice de référence ESG

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas de d'indice de référence ESG

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas de d'indice de référence ESG

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas de d'indice de référence ESG



## **BFT INVESTMENT MANAGERS**

Société Anonyme au capital de 1 600 000 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP 98 026

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 334 316 965 RCS Paris